

ARCHEVÊCHÉ
DE TOULOUSE.

Resp B XIX 37 / 3 bis
Toulouse, le 16 mars 1831.

Les lettres non affran-
chies seront mises au
rebut.

MONSIEUR LE CURÉ,

L'Indult par lequel certaines fêtes ont été supprimées porte qu'on en solennisera l'office comme par le passé. Cet Indult a été inséré au Bulletin des lois, et il n'existe aucune disposition législative contraire.

La défense d'annoncer ces fêtes, soit au prône soit par le son des cloches, tend par elle-même à les faire entièrement oublier, et cet oubli me paraît devoir être funeste à la piété. Néanmoins si, attendu la disposition actuelle des esprits et le désir des autorités, vous jugez nécessaire pour conserver la paix et pour prévenir tout scandale de supprimer ces annonces, je vous y autorise et même au besoin je vous y engage.

*J'ai à vous donner, Monsieur le Curé, un autre avis important. Le Ministre des cultes, pour prévenir désormais des troubles toujours fâcheux, m'invite par sa circulaire du 23 février à donner des ordres pour que, dans toutes les églises, on ajoute les noms du Roi régnant, Ludovicum Philippum, non seulement à l'oraison, mais encore au *ŷ. Domine salvum fac*, qui se chante à la suite des offices publics. Je sais qu'en général la chose se pratique ainsi dans le Diocèse; j'ai cru cependant devoir l'ordonner expressément.*

Agréez, Monsieur le Curé, l'assurance de mon inviolable attachement.

† P. T. D., Arch. de Toulouse.

P. S. Cette Lettre n'est que pour MM. les Curés: on ne doit ni la publier au prône, ni la communiquer à des personnes qui pourraient l'interpréter d'une manière toute contraire aux intentions dans lesquelles je l'ai écrite.

Les lettres non adressées
à ces bureaux ne seront pas
reçues.

Monsieur le Curé

Je vous prie de m'excuser de ne pas vous avoir écrit plus tôt. Je suis en ce moment à la messe et je ne puis vous écrire plus de dix minutes.

Je vous prie de m'excuser de ne pas vous avoir écrit plus tôt. Je suis en ce moment à la messe et je ne puis vous écrire plus de dix minutes.

Je vous prie de m'excuser de ne pas vous avoir écrit plus tôt. Je suis en ce moment à la messe et je ne puis vous écrire plus de dix minutes.

Je vous prie de m'excuser de ne pas vous avoir écrit plus tôt. Je suis en ce moment à la messe et je ne puis vous écrire plus de dix minutes.

Je vous prie de m'excuser de ne pas vous avoir écrit plus tôt. Je suis en ce moment à la messe et je ne puis vous écrire plus de dix minutes.

Je vous prie de m'excuser de ne pas vous avoir écrit plus tôt. Je suis en ce moment à la messe et je ne puis vous écrire plus de dix minutes.